6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphone : à LILLE N° 1.09 — à ROUBAIX N° 6.32 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / Un an — Nord et Départements limitrophes . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr. — Autres départements . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr. — Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Mercredi 11 MARS 1908

LE DEUXIEME ANNIVERSAIRE DE LA CATASTROPHE DE COURRIERES

L'assassinat de l'ex-curé Saelens devant les assises ; Acquittement de l'accusé

PASSIONNANT

au delà de toute expression

Notre prochain Roman-Feuilleton

Local et Régional

sera, quoique inédit,

signé d'un NOM CELEBRE.

L'Egypte

Il serait injuste de nier que lord Cromer ait fait réaliser à l'Egypte, pendant les vingt-cinq années de sa dictature, un énorme progrès matériel et économique. Les travaux de routes, de chemins de fer, d'irrigations ont ouvert à l'Egypte un avenir agricole et commercial qu'elle ne soupçonnerait pas encore si l'Angleterre ne l'avait prise sous son protectorat.

Il semble donc que les populations égyptiennes devraient être fort reconnaissantes aux Anglais et particulièrement à lord Cromer des bienfaits non douteux qu'ils en ont reçus. Or, il n'en est absolument rien. Il suffit de constater l'extension prise par la propagande nationaliste et l'importance considérable dont jouit le parti national créé par Mustapha Kamel Pacha — parti que la mort de son fondateur n'a nullement entamé, — pour se rendre compte que les sentiments dont l'Egypte est animée à l'égard de ses protecteurs, ne sont pas ceux de la sympathie.

Il est intéressant d'en rechercher les causes, parce que, de leur connaissance, résulteront, sans nul doute, quelques leçons utiles à consulter pour notre œuvre coloniale.

En Egypte, comme dans toutes les colonies habitées par des peuples jouissant d'une certaine civilisation, la situation des gouvernements colonisateurs devient, chaque jour, plus difficile, en raison du développement pris, depuis quelques années, par les sentiments de nationalité et de patriotisme. Les sanglantes défaites infligées à la Russie par les Japonais ont eu — on ne saurait trop le répéter — un retentissement extraordinaire dans le monde entier. D'une part, elles ont établi, par une expérience indiscutable, que les plus grandes nations européennes sont exposées à de tristes défaillances. D'autre part, elles ont porté un coup irréparable à la prétendue infériorité dont certaines races humaines passaient pour être affligées. Elles ont montré, enfin, qu'un laps de temps relativement court suffit à un peuple jeune pour se hausser, sur le terrain de la guerre, au niveau des autres peuples européens les plus puissants.

Il est nécessairement résulté de ces diverses constatations une transformation radicale dans la tournure d'esprit et dans l'attitude des peuples de la plupart des colonies européennes. Turcs, Arabes, Egyptiens, Indiens, Annamites, etc., se disent aujourd'hui et proclament très haut, qu'ils ne sont pas inférieurs aux Japonais et veulent être traités, sinon comme l'Europe traita les vainqueurs de la Russie, du moins comme des peuples dignes de toutes les libertés et susceptibles d'acquérir les qualités qui leur permettront de se gouverner eux-mêmes.

L'Egypte, en particulier, se vante hautement de remplir ces conditions. En disant l'Egypte, je fais allusion surtout à cette partie de la population du pays que lord Cromer appelle, non sans raison, les « Egyptiens européanisés ». Ils se comptent déjà par milliers. Ils ont été éduqués pour la plupart en France ou en Allemagne où ils ont pris les idées de liberté et d'autonomie nationale sur lesquelles repose aujourd'hui toute la civilisation occidentale ; ils se sentent aptes à appliquer chez eux ces idées comme elles l'ont été en Europe, et se livrent à d'admirables efforts pour amener leurs concitoyens à leurs conceptions politiques ou sociales.

Ils font appel particulièrement aux antiques souvenirs de l'Egypte et cherchent à réveiller, jusque parmi les fellahs les plus ignorants, le sentiment de la dignité nationale. Ils sont nationalistes dans le sens le plus élevé de ce mot. Et comme il n'y a pas un seul peuple au monde chez lequel n'existe un sentiment national plus ou moins développé, les succès que leur propagande obtient dans toutes les classes de la population égyptienne sont très considérables.

Lord Cromer affirme que les « Egyptiens européanisés » ont emprunté la majeure partie de leurs idées à la France dont « la civilisation exercée sur eux, d'après l'ancien proconsul, une attraction spéciale ». Le fait est exact. Il me fut affirmé, récemment, par Mustapha Kamel Pacha lui-même, dans une longue entrevue qui précéda sa mort de quelques semaines seulement. Il me rappelait l'attachement que les Egyptiens avaient, dans maintes circonstances, manifesté à la France et il exprimait le regret que les Français ne s'intéressassent pas aux questions égyptiennes autant qu'il serait de leur intérêt de s'y intéresser. En cela, il avait incontestablement raison, car le nom de la France est peut-être plus estimé en Egypte depuis l'établissement du protectorat anglais qu'il ne l'était auparavant. J'ai eu, moi-même, à diverses reprises, l'occasion de m'en assurer sur place.

Tout le parti national égyptien parle français très correctement et c'est en français qu'est rédigé l' « Etendard égyptien », organe officiel de ce parti. A Alexandrie et au Caire, on parle couramment le français. Rien ne serait donc plus facile que d'accroître considérablement l'influence de la France en Egypte, sans que, du reste, l'Angleterre pût s'en plaindre, car l'Egypte reste ouverte à toute l'Europe. Lord Cromer avait même projeté d'y développer considérablement l'influence des Européens, dans le but de contrecarrer la politique du parti national.

Loin de combattre ce parti, notre intérêt bien compris serait de favoriser son évolution : d'abord parce que son triomphe est assuré dans un avenir plus ou moins proche ; ensuite parce que ses sympathies vont traditionnellement à la France et iraient plus encore à elle si nous nous donnions la peine d'y répondre.

Est-ce à dire que nous devions faire quoi que ce soit pour combattre l'autorité de l'Angleterre en Egypte ? Nullement ; je ne le dis ni ne le pense. Mais, puisque le destin de l'Egypte est de s'émanciper et, finalement, se gouverner elle-même, l'Angleterre ne saurait nous en vouloir de prêter notre concours moral à un mouvement libéral qu'elle-même est obligée de favoriser.

Lord Cromer reconnaît, en effet, formellement que l'intérêt bien compris de l'Angleterre n'est pas de prolonger indéfiniment son occupation de l'Egypte. Il entrevoit le moment où l'armée anglaise devra se retirer devant une armée égyptienne nationale. Il prévoit et il déclare qu'un jour viendra où l'Angleterre devra laisser l'Egypte se gouverner elle-même et il se prononce formellement en faveur d'une politique dont le caractère principal serait de favoriser l'évolution graduelle de l'Egypte vers son autonomie.

Toutefois, l'ancien dictateur estime qu'il y aurait danger pour l'Egypte dans le retrait immédiat des troupes anglaises et il estime qu'il faudra beaucoup d'années, peut-être plusieurs générations, pour que les Egyptiens soient en état de se gouverner eux-mêmes. Sur ce point, il pourrait bien commettre une erreur.

Si l'on considère que l'élément bourgeois et intelligent de l'Egypte est formé par des hommes de races nullement inférieures, car elles ont rempli jadis un rôle considérable dans l'histoire ; si, d'autre part, on se rappelle avec quelle rapidité le Japon est devenu une puissance de premier ordre ; si, enfin, on tient compte des innombrables moyens d'évolution ascendante que la science et la civilisation modernes mettent à la disposition de tous les peuples, il est permis de penser qu'une même génération égyptienne pourrait voir la naissance du mouvement nationaliste et son épanouissement dans des institutions nationales qui rendraient inutile la présence des troupes et de l'administration anglaises.

Sans manifester aucune malveillance à l'égard de nos amis d'Angleterre, il nous est permis de souhaiter le triomphe du parti national égyptien et de nous préparer à recueillir les avantages moraux ou matériels qui reviendront naturellement aux peuples par lesquels l'Egypte aura été assistée dans son évolution vers la Liberté.

J.-L. DE LANESSAN.

Hier & Aujourd'hui

La Chine nouvelle

Les victoires remportées sur les Russes par les Japonais ont eu, en Chine, un retentissement immense, dont les conséquences seront incalculables, puisqu'elles ont amené l'immense empire à prendre conscience de sa force. Les plus vigoureux efforts se concentrent en ce moment sur l'organisation de l'armée ; le nationalisme chinois se développe et les humiliations constantes que lui inflige le Japon, le surexcitent et le poussent jusqu'au paroxysme, secouant l'indolence séculaire de ce peuple pacifique.

C'est en 1905 seulement qu'entre en application sérieuse l'organisation de l'armée chinoise nouvelle. Elle comprendra, à l'effectif de paix, 800.000 hommes, répartis en vingt régions militaires. Tous les hommes ayant accompli leur service actif, passeront neuf années dans la réserve et trois dans la territoriale ; chaque année, suivant leur âge, ces réservistes seront astreints à une période d'exercices. En 1910, l'organisation militaire doit être achevée.

Le Céleste-Empire compte 450 millions d'habitants ; dans quelques années, c'est cinq millions, c'est huit millions de soldats exercés, d'après les méthodes européennes, qu'il sera susceptible de mobiliser. Un écrivain militaire estime que, si la proportion actuelle continue, les réserves instruites seront telles, qu'avant la fin de la première moitié de ce siècle, la Chine sera en mesure de mettre sur pied quarante millions de combattants. Aucune armée au monde, même une coalition de l'Europe ne saurait opposer à cette puissance extraordinaire, des forces égales. Tous ceux qui ont vécu en Extrême-Orient, tous ceux qui ont suivi attentivement les événements de la guerre russo-japonaise, savent quelle est la valeur personnelle et l'endurance du soldat de race jaune.

Il y a vingt ans, la Chine ne possédait que des bandes de soldats ridicules et profondément méprisés ; leurs chefs, si haut qu'ils fussent placés dans la hiérarchie, occupaient les tout derniers rangs du mandarinat. Maraudeurs dangereux en temps de paix, ils étaient grotesques à la guerre. Mais déjà en 1900, les troupes européennes trouvèrent devant elles des soldats régulièrement exercés et armés. Aujourd'hui, le service obligatoire est institué ; vingt écoles de cadets fonctionnent avec cinq écoles supérieures : les instructeurs sont des Allemands ou des Japonais ou encore et de plus en plus, des Chinois ayant étudié au Japon ou en Allemagne. Nous comptons une vingtaine de jeûne officiers chinois incorporés dans des régiments français.

Actuellement, quinze corps d'armée, sur vingt à créer, fonctionnent normalement, avec 500.000 hommes habillés à la moderne, pourvus d'armes à tir rapide. En 1905 et 1906, la Chine a convié aux grandes manœuvres de ses corps d'armée, les officiers d'état-major d'Europe, qui ont été fortement surpris de tout ce qu'ils ont vu. La Chine, prochainement, sera prête pour se défendre.

G. DESMONS.

CHRONIQUE

DRAME D'ÉPOUVANTE

Par ce soir d'hiver, où le vent et la pluie faisaient rage au dehors, assis dans leur fauteuil favori, devant un clair feu de bois, les deux vieux époux demeuraient silencieux et somboleuis.

A quoi songeait-il, M. Philippe Ausbert ? A quoi rêvait-elle, Mathilde, sa femme ?... Remuaient-ils quelque antique souvenir de leur vie conjugale ; ou, comme des jeunes gens, formaient-ils des projets d'avenir ? Nul n'aurait pu savoir ce qui se passait dans ces têtes chenues que le givre des ans avait poudrées à frimas. Ce fut la femme qui, la première, parla.

— Il me semble, Philippe, dit-elle, que tu es triste depuis quelques jours... Pourtant, nos enfants et nos petits-enfants vont bien. Les nouvelles que nous avons reçues d'eux sont excellentes. As-tu donc des soucis que tu me caches ?

M. Ausbert hocha d'abord la tête négativement. Puis, dans un effort de franchise qui lui demanda beaucoup de courage, il répondit, d'une voix chevrotante et toute cassée :

— Ma bonne amie, tu as deviné juste : je suis très triste... J'ai fait une vilaine action, jadis... Mais je souffre tant à ce cruel souvenir qu'il faut que je parle, que je m'accuse enfin de ce crime que j'ai commis — car c'est un crime peut-être !

— Grand Dieu ! s'écria-t-elle en joignant les mains ; tu m'effraies, Philippe !... Que signifie cela ? Que veux-tu dire ?

— Ecoute, reprit M. Ausbert, et absous-moi si tu le peux, si tu l'oses... Tu sais combien je t'ai aimée, Mathilde ; mais ce que tu ignores c'est que, de longues années, j'ai été torturé par une jalousie lancinante, abêtissante, insensée. Des hommes te trouvaient belle, et cela m'affolait. Que de fois, sans que tu t'en doutes, j'ai souhaité que tu deviennes laide, pour que les galants s'éloignassent de toi et que je fusse le seul à t'adorer !... Dès les premiers temps de notre mariage, cette idée fixe me hantait déjà. Et, si je t'imposai trois maternités successives, si je te forçai à allaiter toi-même nos enfants, je ne te cache plus que c'était avec cette arrière-pensée que tu t'alourdirais, que tu deviendrais laide de visage et de corps. Je fus déçu : après chaque enfant, ta beauté se faisait plus souveraine, plus impeccable.

Les mains toujours jointes, Bouche-bée, Mme Ausbert, immobile comme une statue, fixait sur son mari des prunelles étonnées. Celui-ci poursuivit :

— Chaque maternité nouvelle, dis-je, t'embellissait. Et la preuve, souviens-toi, c'est qu'après notre troisième bébé, ce bellâtre imbécile et fat qu'on appellait Vincent La Rizière, se mit à tourner autour de tes jupes. Je me rendais compte qu'il était bel homme, qu'il avait la réputation de plaire aux femmes ; et ma jalousie, à cause de lui, redoubla.

— Oh ! je te jure, mon ami, protesta la vieille dame, que jamais rien de mal ne s'est passé entre M. La Rizière et moi... Je te le jure !

— Je le crois... Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit... Quoi qu'il en soit, ce fut vers cette époque que je commis mon crime... Ecoutes-en l'aveu... Nous avions alors comme femme de chambre Léontine, cette petite Bretonne qui tomba malade après deux mois de service. Du jour même où le médecin, diagnostiquant une petite vérole, la fit transporter de sa chambre à l'hôpital, une idée épouvantable, démoniaque, m'entra dans la cervelle sans en vouloir sortir. Et je me disais : « Si ma femme, elle aussi, attrapait la petite » vérole, elle serait défigurée ; des centaines » de trous lui cribleraient le visage. Elle se » rait laide alors ; et moi seul pourrais l'aimer ! »

— Ton rêve s'est bien réalisé, mon pauvre ami, interrompit Mme Ausbert, puisque j'ai contracté moi aussi ce terrible mal...

Le vieux M. Ausbert, dont la voix se fit plus grave et plus basse, répondit :

— C'est justement là le crime dont je m'accuse... C'est moi qui t'ai fait contracter la petite vérole !

— Comment cela ? s'écria Mathilde secouée d'un frisson... Mais ce serait abominable, si tu disais vrai !

— Rien n'est plus exact... Voici comment je m'y suis pris... Dès son départ pour l'hôpital je me suis emparé de la taie qui recouvrait l'oreiller de Léontine, et je l'ai mise sur ton oreiller à toi... Sans t'en douter, tu as couché durant cinq jours avec deux taies d'oreiller sous ta tête...

— Si tu as fait cela, tu n'es qu'un infâme gredin ! s'exclama Mme Ausbert dans un sursaut de révolte... Heureusement que tu divagues, mon pauvre Philippe...

— J'ai fait cela !... Oui, j'ai commis ce crime !... D'ailleurs, si tu étais morte, j'étais bien décidé à ne pas te survivre !... Et tu tombas malade à ton tour. Et tu ne mourus point... Et tu guéris ! Seulement, ta pauvre figure avait sans doute beaucoup perdu de ses charmes, puisque La Rizière espaça de plus en plus ses visites chez nous et que, finalement, il ne vint plus... Moi, je puis bien le dire, j'étais satisfait. Jamais je ne fus plus heureux ! Il y a vingt-six ans de cela...

Terrifiée, la vieille dame, tout à fait convaincue à présent, demeurait anéantie dans son fauteuil. Le mari finissait sa confession. Une à une, ses paroles tombaient dans le silence.

— Réponds, Mathilde, reprit-il d'une voix implorante... Maintenant que tu sais, me pardonnes-tu, pourras-tu jamais m'absoudre ?

Mme Ausbert n'eut pas un mouvement de colère. Elle était trop près de la tombe, à présent, pour regretter l'irréparable. Il n'y avait plus place dans son cœur que pour une immense commisération. De longues larmes coulèrent sur ses joues ridées et, noblement, sans phrase vaine, en guise de pardon, elle tendit la main au vieux compagnon de sa vie, qui y déposa un baiser où il mettait toute la sincérité de son tardif remords.

[illegible] — CHERTON.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Béthune.

Par jugement rendu contradictoirement en la deuxième chambre de ce Tribunal, jugeant en police correctionnelle, le 6 février 1908,

Le nommé Gellez Henri-Jean-Baptiste, 59 ans, cultivateur, demeurant à Bourges, a été condamné pour avoir, le 20 novembre 1907, à Bourges, trompé ou tenté de tromper le contractant sur la nature, les qualités substantielles et la teneur en principes utiles de lait, denrée servant à l'alimentation de l'homme, en mettant en vente du lait qu'il savait être falsifié par l'addition de 20 % d'eau, à deux cents francs d'amende, au paiement des décimes et demi-décimes, et aux dépens.

Le Tribunal a ordonné l'insertion du jugement par extrait, en première page, dans les journaux : le *Citoyen*, publié à Béthune ; le *Journal de Lens*, publié à Lens, et le *Réveil du Nord*, publié à Lille, le tout aux frais du condamné, et dit que le coût de chacune desdites insertions ne dépassera pas trente francs pour les journaux le *Citoyen* et le *Journal de Lens*, et cinquante francs pour le journal le *Réveil du Nord*.

Par application des articles 1, 3 7 de la loi du 1er août 1905, 194 du Code d'instruction criminelle, et 33 de la loi du 30 mars 1902.

Pour extrait conforme :
Le Greffier dudit Tribunal,
J. LECOMTE, c. g.

Vu au Parquet :
Le Procureur de la République,
DERANSART.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Béthune.

Par jugement rendu contradictoirement en la deuxième chambre de ce Tribunal, jugeant en police correctionnelle, le 6 février 1908,

La nommée Dautricourt Marie-Joseph, veuve Debeaupuenne, 56 ans, marchande de beurre, demeurant à Fouquières-lez-Lens, a été condamnée pour avoir, à Hénin-Liétard, le 17 décembre 1907, mis en vente sous le nom de beurre un produit qui n'était pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème provenant de lait ou avec l'un ou l'autre, et contenant environ 70 % de margarine, à deux cents francs d'amende, au paiement des décimes et demi décimes, et aux dépens.

Le Tribunal a ordonné l'insertion du jugement par extrait, en première page, dans les journaux le *Citoyen*, publié à Béthune, le *Journal de Lens*, publié à Lens, et le *Réveil du Nord*, publié à Lille, le tout aux frais de la condamnée, et dit que le coût de chacune desdites insertions ne dépassera pas trente francs pour les journaux le *Citoyen* et le *Journal de Lens*, et cinquante francs pour le journal le *Réveil du Nord*.

Par application des articles 1, 16 de la loi du 16 avril 1897, modifiée par la loi du 23 juillet 1907, 7 de la loi du 1er août 1905, 194 du Code d'instruction criminelle, 33 de la loi du 30 mars 1902.

Pour extrait conforme :
Le Greffier dudit Tribunal,
C. LECOMTE, c. g.

Vu au Parquet :
Le Procureur de la République,
DERANSART.

ECHOS

POLICE SIMPLIFIEE

On assassine en Belgique, comme en France, comme en Allemagne, comme partout. La police s'efforce même de retrouver les auteurs des crimes : mais elle se lasse vite et au lieu de courir après eux, elle les prie très poliment de bien vouloir venir à elle. Témoin la petite note suivante qu'on pouvait lire récemment dans les journaux d'Anvers :

« Monsieur R... et Madame V. W..., présumés assassins de la rue de la Station, sont priés de bien vouloir passer au commissariat central à Anvers pour communication les concernant. »

Ce monsieur et cette dame ne lisent sans doute pas les journaux ; car, ils n'ont pas encore répondu à la convocation.

Le deuxième Anniversaire de Courrières

Par milliers, les travailleurs du bassin du Pas-de-Calais ont célébré hier l'anniversaire de la terrible catastrophe. - Aux cimetières du Pays Noir. - La manifestation de Méricourt-Corons.

Si la manifestation qui eut lieu hier dans les communes si durement frappées il y a deux ans par l'explosion qui anéantit trois fosses de la Compagnie de Courrières, a revêtu un caractère de grandeur par le nombre de ceux qui y prirent part, comme par le pieux recueillement qui en fut la caractéristique, ce ne fut pas, certes, de par la volonté de M. Auguste Lavaurs.

La Compagnie qu'il a l'honneur et le bonheur de diriger n'aime pas, sans doute, à perpétuer le souvenir de la journée terrible où s'engloutirent dans ses fosses en feu douze cents des esclaves si délibérément envoyés à la mort.

C'est pourquoi, à la demande du citoyen Sorriaux, au nom des sections syndicales de la concession, M. Auguste Lavaurs opposa un mutisme absolu. D'ailleurs, la consigne est de ronfler, à Courrières : la municipalité de Billy ayant invité la musique des mines à assister à la cérémonie d'inauguration, la Compagnie ne daigna même pas répondre. Et son désir d'ignorer et de faire ignorer aux autres qu'il y eut le 10 mars 1906 une catastrophe est tel qu'elle faisait afficher dans les fosses qu'il y aurait conque hier. Bien plus : dans une fosse, on alla jusqu'à menacer de les punir d'une amende, les ouvriers qui ne voudraient pas travailler !

Inutile de dire que cette attitude odieuse a produit un effet tout autre que celui qu'en attendaient ces messieurs. Et les carreaux de toutes les fosses restèrent vides lorsque sonna l'heure de la descente.

[illegible] ou, déserté les fosses, mais dans les Compagnies voisines : à Dourges, à Lens, à Lievin, à Drocourt il y eut dans les traits des vides considérables. Au numéro 3 de Liévin, entre autres, le chômage fut complet.

Aussi, c'est par milliers que se pressaient, dans le cimetière de Méricourt-Corons, point de concentration, les travailleurs de la mine désireux d'apporter à leurs frères disparus un souvenir ému et en même temps de montrer en face de l'arrogance de leurs exploiteurs la force de leur organisation.

A l'appel du Syndicat du Pas-de-Calais, dix mille mineurs se sont levés hier et leur présence au champ de repos, où dorment, à l'ombre même des fosses maudites, les martyrs du 10 mars, était la plus éloquente protestation contre l'amnistie dont on voudrait couvrir les responsables.

Avant la manifestation de Méricourt-Corons, les travailleurs avaient tenu à aller saluer les victimes qui reposent dans les cimetières des autres communes. Dans chacun de ces cimetières, un délégué du Syndicat a pris la parole au nom de cette organisation.

DANS LES COMMUNES

A BILLY-MONTIGNY

A Billy, où l'on inaugurait dimanche le monument aux enfants de la commune qui ont péri dans la catastrophe, la population toute entière s'est rendue au cimetière, qui s'emplissait à nouveau hier d'une foule émue et recueillie.

Aux sociétés locales, aux sections syndicale et socialiste de Billy s'étaient jointes les sections syndicales de Rouvroy-Nouméa, de Libercourt-Wahagnies, de Oignies. Le cortège, qui s'était formé à la mairie, s'est dirigé, précédé de la Fanfare municipale, vers le cimetière, où de nombreuses couronnes furent déposées au pied du monument. Citons tout particulièrement celle offerte par la section syndicale de Rouvroy-Nouméa, remarquable par ses dimensions et sa beauté.

Le citoyen TOURNAY, maire, prit la parole pour saluer la mémoire des victimes.

« Fidèles à nos engagements, dit-il en terminant, nous viendrons chaque année vous apporter, chers disparus, le témoignage de notre pitié et puiser en ces lieux l'ardeur nécessaire aux luttes pacifiques qui doivent amener dans le monde du travail plus de sécurité et plus de bien-être. »

Après quelques paroles du délégué mineur HURBAIN, le citoyen LAURENT a prononcé, au nom du syndicat, un discours dont nous extrayons les passages suivants :

Des hécatombes comme celle dont nous voulons perpétuer le souvenir, ont révolté la conscience de l'humanité et dans le monde civilisé, en même temps qu'un cri d'horreur, un cri de justice avait jailli de toutes les poitrines : Justice ! pour ceux qui ont trouvé dans l'enfer de Courrières la plus horrible des morts. Justice ! pour les milliers de veuves et d'orphelins. Justice ! pour les hommes qui au lendemain de ce cataclysme effroyable, redescendent dans l'abîme, arracher leur pain quotidien !

Il faut qu'on sache que nous n'oublions pas ! Il faut que chaque année, à pareille époque, par des manifestations comme celle-ci, les travailleurs de la mine, les créateurs de la richesse que quelques-uns ont accaparée pour l'étaler ensuite avec un luxe insolent, renouvellent leur pèlerinage aux nécropoles de Courrières.

Il faut que nos exploiteurs sachent que dans nos cœurs restera toujours vivace le souvenir de nos 1200 frères, victimes de leur coupable négligence, jusqu'au jour où, délivré enfin de ses chaînes, le prolétariat minier, conscient et organisé, leur arrachera des mains ces richesses naturelles qui appartiennent au patrimoine national indûment détenu par quelques privilégiés.

Après une marche funèbre exécutée par la fanfare municipale, le cortège s'est reformé pour gagner les corons de Méricourt.

Avant de quitter Billy, le cortège s'est grossi des camarades venant d'Hénin-Liétard et de Fouquières.

A FOUQUIÈRES

Les sections syndicales de Courrières et d'Harnes, précédées de leurs drapeaux, avaient rejoint au cimetière de Fouquières-lez-Lens, les camarades de cette commune accompagnés de plusieurs sociétés locales.

Au milieu d'une grande affluence, plusieurs discours furent prononcés par les citoyens CREPEL, maire de Fouquières, CHOQUET, de la section d'Harnes, et SORRIAUX, qui prit la parole au nom du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Notre camarade a rappelé les circonstances dans lesquelles s'était produite la catastrophe et montré quelles étaient les responsabilités engagées.

Camarades, s'est-il écrié, en terminant, et vous, citoyennes et citoyens ici présents, nous renouvelons le serment que nous avons fait le 13 mars 1906, aux bords des premières fosses ouvertes pour y recevoir les corps de nos frères de travail, tombés au champ d'honneur de l'industrie, de n'avoir de repos que lorsque nous les aurons vengés, en obtenant que la justice applique son verdict aux coupables d'une si horrible hécatombe.

[illegible] et les [illegible] des victimes, de [illegible] énergie, nous réclamons justice, parce que si un pareil crime d'incurie et d'égoïsme restait impuni, si au contraire ceux qui y ont participé d'une façon ou d'une autre, recevaient des décorations, nous avons droit de craindre qu'une nouvelle hécatombe ne vienne bientôt augmenter d'une façon effrayante la liste du martyrologe-ouvrier déjà si longue, parce que cela équivaudrait pour tous ceux qui exploitent le prolétariat à une impunité presqu'assurée.

Cela ne doit pas être et cela ne sera pas, si nous savons nous unir et nous prêter la main.

Nobles et intéressantes victimes du travail, qui pour toujours dormez en ces nombreuses tombes, au nom du syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, je vous salue.

En quittant le cimetière de Fouquières, les camarades d'Harnes, de Fouquières et de Courrières, se sont dirigés vers Méricourt-Corons, par Billy-Montigny.

A HENIN-LIETARD

Abandonnant les puits, plus d'un millier de travailleurs se sont rendus au cimetière d'Hénin-Liétard, où le citoyen CORDIER, au nom du syndicat, a pris la parole pour apporter un salut fraternel aux victimes.

Le vibrant discours de Cordier a produit une grande impression sur l'assistance. A la sortie du cimetière, un cortège s'est formé qui s'est dirigé sur Billy-Montigny où il vint grossir les rangs des camarades venus des environs.

Alors, sur la route nationale, ce fut le défilé imposant de ces milliers d'hommes serrés en masses profondes autour des drapeaux claquant sous la bise, et dont les lettres d'or brillent aux rayons du soleil qui, à ce moment, consent enfin à sortir de son épais rideau de nuages. Précédés de la Fanfare municipale de Billy, ils se rendirent à Méricourt-Corons où se faisait la concentration générale.

A SALLAUMINES

Un important cortège, composé des sociétés locales et des sections s'était formé à l'entrée de la commune pour se rendre au cimetière. Plusieurs délégations y représentaient les sections syndicales d'Hersin, de Barlin, avec le citoyen Bracquart, délégué mineur, de Bruay, avec les citoyens Dubois, Zéphyr et Louis Chardon, délégué mineur, et Liénard Henri.

Devant le silo où reposent tant de malheureux tombés dans la catastrophe du 10 mars, le citoyen CADOT, vice-président, a pris la parole, au nom du syndicat.

En saluant ces martyrs, Cadot a fait allusion au discours si énergique que prononçait Basly, dimanche, à Billy-Montigny.

L'an dernier, à pareille époque, dit Cadot, nous disions sur les mêmes tombes : « La catastrophe de Courrières n'a pas encore eu de sanctions ; il n'est pas possible qu'elle n'en ait pas. Alors que l'on traduit devant les tribunaux, les ouvriers coupables d'imprudence, alors que l'on frappe les travailleurs qui ont commis une négligence dans le travail, il serait criminel de laisser impunie pareille hécatombe. »

Nous nous associons aux paroles vengeresses d'hier du citoyen Basly qui a pris à charge de demander toujours, envers et contre tout, justice entière pour nos morts, pour les veuves, les orphelins, pour la classe ouvrière en général, trahie et trompée, jusqu'ici en plus livrée, par l'assurance, de l'impunité, aux rapacités, à l'égoïsme, à l'exploitation éhontée, aux dangers nouveaux de toutes sortes qui créeront peut-être demain, ici ou là-bas, de nouvelles catastrophes et de nouveaux deuils.

Le prolétariat minier ne peut pas permettre qu'il en soit encore ainsi dans l'avenir. Il faut qu'il sache exiger une complète sécurité pendant son dur labeur et durant son séjour dans le sein de la terre : la vie [illegible]